

## \* IMPORTANT \*

### Pour les étudiants du département des Sciences Sociales

Toute absence à un examen doit être justifiée dans un délai n'excédant pas 72 heures (à compter de la date de l'examen). Toute justification déposée au-delà de ce délai ne se sera pas prise en compte.

Fait à Bejaia, le 24-02-2014.  
Administration